

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°27 du 8 juillet 2011

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2011-542

modifiant le décret n° 89-655 du 13 septembre 1989 modifié relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires.

Du 19 mai 2011

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

DÉCRET N° 2011-542 modifiant le décret n° 89-655 du 13 septembre 1989 modifié relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires.

Du 19 mai 2011

NOR P R M X 1 1 1 3 0 4 4 D

Texte modifié :

Décret n° 89-655 du 13 septembre 1989 (BOC, p. 4222. ; BOEM 122.2.1, 143.2, 150.1.2) modifié.

Référence de publication : JO n° 117 du 20 mai 2011, texte n° 1 ; signalé au BOC 27/2011.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu la Constitution, notamment son article 71-1. ;

Vu la loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits ;

Vu la loi n° 2011-334 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits ;

Vu le décret n° 89-655 du 13 septembre 1989 modifié relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires ;

Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1er. L'article 2. du décret du 13 septembre 1989 susvisé est modifié comme suit :

1. Après le 10., il est inséré un 11. ainsi rédigé :

« 11. Le Défenseur des droits ; » ;

2. Le 19. est supprimé ;

3. Les 11. à 18. deviennent 12. à 19.

Art. 2. À l'article 27. du même décret, les mots : « 11. à 13. » sont remplacés par les mots : « 12. à 14. ».

Art. 3. L'article 50. du même décret est modifié comme suit :

1. Après le 6., il est inséré un 7. ainsi rédigé :

« 7. Le Défenseur des droits ; » ;

2. Le 7. devient 8.

Art. 4. Le Premier ministre et le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 mai 2011.

Par le Président de la République :

Nicolas SARKOZY.

Le Premier ministre,

François FILLON.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Michel MERCIER.